

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Lucien Larrive, Sophie Roche, Véronique Rolland- Ben Amara, Jean-Paul Tournadre, François Venon

Absents non excusés : Mme Delphine Quintard, Mr Stéphane Pomeyrol

Absents excusés : Mr Jean-Pierre Lalie qui a remis son pouvoir à Mr François Venon

Monsieur Thierry Léoquet a remis son pouvoir à Monsieur Lucien Larrive

Tarif de la cantine scolaire pour 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 le tarif de la cantine scolaire sera de :

- petit déjeuner : 0,90 €
- repas élève : 2,65 €
- repas adulte : 5,30 €

Tarif de l'assainissement pour 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à partir du 1^{er} janvier 2014 les tarifs du service assainissement seront de :

- abonnement : 45 €
- 1,20 € le m³ consommé
- 0,70 € le m³ consommé pour la coopérative laitière

Tarif des concessions au cimetière en 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix des concessions au 1^{er} janvier 2014 comme suit :

- 100 € pour une concession simple
- 200 € pour une concession double
- 360 € pour une case au columbarium

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif

Le Maire expose à l'Assemblée les dispositions relatives à la procédure budgétaire contenues dans la loi n° 83-13 du 5 janvier 1999 portant amélioration de la décentralisation et notamment la possibilité donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

En effet, désormais dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédit de la dette).

Dans le souci d'une gestion efficace des finances communales, Madame le Maire sollicite cette autorisation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'autorise, à l'unanimité, à appliquer l'article 15 de la loi n° 83-13 du 5 janvier 1999 pour les chapitres budgétaires 215-218-231 dans la limite des sommes inscrites l'année précédente pour les budgets annexes et le budget principal.

Transport scolaire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la décision du conseil communautaire du 17 juin 2013 qui organise en lieu et place des communes les transports scolaires depuis la rentrée 2013-2014.

Le conseil général facture 120 € aux familles.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de participer à raison de 80 € en remboursant les familles qui se seront acquittées du règlement de 120 €.

La somme de 40 € restera à la charge des familles.

Travaux au Pont de Boussac

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation d'effectuer le retrait de blocs d'enrochement situés à l'aval du Pont de Boussac et en rive droite à l'amont du pont. Les travaux sont en cours de réalisation et devront être constatés avant le 31 décembre 2013.

Travaux d'assainissement à Ruzolles et Tougouse

Les entreprises sont intervenues à Ruzolles, les travaux sont pratiquement achevés.

A Tougouse, l'entreprise Bergheaud effectuera les travaux de réseaux et de station en janvier. Le terrain nécessaire à l'implantation de la station a été acheté.